

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

13, Chemin Abdelkader Gadouche - Hydra - Alger

CONCOURS D'ACCES A L'E.N.A (28, 29, 30 octobre 2010)

L'Ecole Nationale d'Administration organise un concours sur épreuves pour le recrutement de 120 élèves.

I/ - Conditions de participation au concours

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité algérienne remplissant les conditions suivantes :

- être âgé de 28 ans au plus à la date du déroulement du concours et titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur, d'un diplôme d'ingénieur d'Etat ou d'un diplôme équivalent dans les filières suivantes :

1. licence en Droit,
2. licence en Sciences politiques,
3. licence en Sciences économiques,
4. licence en Sciences de gestion,
5. licence en Sciences commerciales,
6. licence Sciences financières,
7. licence en Sciences de l'information et de la communication,
8. Diplôme de l'école nationale d'administration,
9. Ingénieur d'Etat en planification et statistiques,
10. Ingénieur d'Etat en gestion et techniques urbaines.

- être fonctionnaire titulaire ayant trois années d'ancienneté et une licence de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent dans les mêmes filières, âgé de 32 ans au plus à la date de déroulement du concours, dans la limite de 15% des places mises en concours.

Tous les candidats doivent être titulaires du baccalauréat et dégagés des obligations du service national.

II - Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

1. un formulaire d'inscription au concours à remplir. Le formulaire peut être retiré auprès de l'administration de l'école ou être téléchargé à partir du site Internet www.ena.dz,
2. un extrait d'acte de naissance n° 12,
3. un certificat de nationalité algérienne,
4. un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois (bulletin n° 03),
5. deux (02) certificats médicaux (médecine générale et phtisiologie) délivrés respectivement par un médecin généraliste et un médecin spécialiste,
6. une attestation justifiant l'accomplissement ou la dispense du service national,
7. une copie certifiée conforme à l'original du baccalauréat,
8. une copie certifiée conforme à l'original du diplôme de l'enseignement supérieur,
9. un arrêté de nomination ou de confirmation pour les candidats fonctionnaires et une autorisation de participation au concours délivrée par l'autorité ayant le pouvoir de nomination,
10. deux (02) photos d'identité,
11. deux (02) enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat,
12. le récépissé de paiement des droits d'inscription au concours (200 DA) à verser à l'ordre de M. l'agent comptable de l'école nationale d'administration - Compte Courant Postal : n° 18382 30 Clé 89 - Adresse - 13, Chemin Abdelkader Gadouche - Hydra - Alger, code postal 16035.

Le dossier de candidature doit être adressé ou déposé à l'Ecole Nationale d'Administration - 13, Chemin Abdelkader Gadouche - Hydra - Alger, 16035.

La date de clôture des inscriptions au concours sur épreuves est fixée au 10 septembre 2010.

III - Nature des épreuves du concours

A/ - Epreuves écrites d'admissibilité :

Matière	Durée de l'épreuve	Coefficient
- Une épreuve portant sur un sujet de culture générale	4 heures	4
- Une épreuve portant sur les institutions politiques et le droit public	3 heures	3
- Une épreuve portant sur les questions économiques et sociales	3 heures	3
- Une épreuve portant sur les relations internationales	2 heures	2
- Une dissertation en langue arabe	3 heures	2
- Une épreuve de langue française	2 heures	2
- Une épreuve de langue anglaise	2 heures	2

Sont éliminés du concours, les candidats ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 10/20 aux épreuves écrites d'admissibilité.

B/ - Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien de culture générale avec un jury d'examen, portant notamment sur les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels (coefficient 5).

IV - Déroulement des épreuves

Les épreuves écrites se dérouleront les 28, 29 et 30 octobre 2010 à l'Ecole Nationale d'Administration.

Les candidats déclarés admis aux épreuves écrites seront convoqués pour subir les épreuves orales d'admission.

V - Cycle de formation

Les candidats définitivement admis suivront une formation de trois (03) années à l'E.N.A.

A l'issue de la formation, l'élève déclaré admis reçoit le diplôme de l'Ecole Nationale d'administration et est versé dans le corps des administrateurs - grade administrateur principal.

VI - Proclamation des résultats

Les résultats définitifs du concours seront proclamés par le jury du concours et publiés par voie de presse ainsi que sur le site Internet de l'Ecole (www.ena.dz).

NB : Important

Les dossiers incomplets ou parvenus après les délais ne seront pas pris en considération par la commission de sélection des candidats.